

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-02 du 4 juillet 2019

### **AVENANTS AUX MARCHÉS DE CONSTRUCTION À ROSNY-SOUS-BOIS DES NOUVEAUX BÂTIMENTS TECHNIQUES POUR LA DEA ET D'UN GARAGE DÉPARTEMENTAL – LOT N°1 CLOS-COUVERT, LOT N°2 FINITIONS, LOT N°3 CVC - PLOMBERIE, LOT N°4 ÉLECTRICITÉ CFO/CFA.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le marché n°20169300001844 notifié le 22 décembre 2016 à la société FPB SIMEONI,

Vu le marché n°20179300001878 notifié le 18 janvier 2017 à la société Les Menuiseries d'Île-de-France,

Vu le marché n°20179300001879 notifié le 18 janvier 2017 à la société SPIE Batignoles,

Vu le marché n°20179300001880 notifié le 18 janvier 2017 à la SCOP ETI,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 mai 2019,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le projet ci-annexé d'avenant n° 3 au marché n° 20169300001844 pour la construction à Rosny-sous-Bois des nouveaux bâtiments techniques pour la DEA et d'un garage départemental – Lot n°1 Clos-couvert diminuant le montant du marché de 74 771,47 € HT, soit 89 725,76 € TTC, et établissant le montant du marché à 16 418 824,20 € HT, soit 19 702 589,04 € TTC ;



- APPROUVE le projet ci-annexé d'avenant n° 1 au marché n° 20179300001878 pour la construction à Rosny-sous-Bois des nouveaux bâtiments techniques pour la DEA et d'un garage départemental – Lot n°2 Finitions d'un montant total de 12 991,22 € HT, soit 15 589,46 € TTC augmentant de 0,51 % le montant du marché en l'établissant à 2 546 174,89 € HT, soit 3 055 409,87 € TTC ;

- APPROUVE le projet ci-annexé d'avenant n° 3 au marché n° 20179300001879 pour la construction à Rosny-sous-Bois des nouveaux bâtiments techniques pour la DEA et d'un garage départemental – Lot n°3 CVC-Plomberie d'un montant total de 12 671,46 € HT, soit 15 205,75 € TTC augmentant de 0,44 % le montant de ce marché en l'établissant à 2 867 086,32 € HT, soit 3 440 503,58 € TTC ;

- APPROUVE le projet ci-annexé d'avenant n° 3 au marché n° 20179300001880 pour la construction à Rosny-sous-Bois des nouveaux bâtiments techniques pour la DEA et d'un garage départemental – Lot n°4 Électricité d'un montant total de 42 828,26 € HT, soit 51 393,91 € TTC augmentant de 2,89 % le montant de ce marché en l'établissant à 1 523 312,88 € HT, soit 1 827 975,45 € TTC ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*